



## Volley Ball

**Lieu de pratique :** Salle des Sports de l'Anse d'Arlet – D7 (entre Grande Anse et Petite Anse) – 97217 Les Anses d'Arlet

*Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 7èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.*

**Article 1 :** Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

**Article 2 :** Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

**Article 3 :** Modèle de compétition

1. Tournoi par équipe mixte – catégorie OPEN
2. Une équipe comprend 6 joueurs- (maximum 12 joueurs).
3. L'équipe mixte comprend 3 femmes et 3 hommes – minimum 3 femmes sur le terrain
4. Le tournoi se déroule sous la forme de phases qualificatives puis de rencontres à éliminations directes ou sous la forme d'un championnat en fonction du nombre d'équipes engagé
5. Les équipes sont classées dans chaque poule selon le système des points, de sorte que l'équipe ayant le plus de points est N°1, la deuxième est N°2, etc.
  - Si 2 équipes sont à égalité, le résultat de leur confrontation détermine le vainqueur.
  - Si les équipes sont encore à égalité, l'équipe avec la plus grande différence entre les parties gagnées et les parties perdues, puis de sets et de balles est l'équipe vainqueur.
6. Les ballons de matchs sont fournis par l'organisation. Les équipes doivent avoir leurs ballons d'échauffement

**Article 4 :** Déroulement des matchs

1. Chaque match se dispute au meilleur des 3 sets. Les pauses entre chaque set sont de 5 minutes maximum.
2. Chaque set se joue en 25 points. Pour des raisons de gestion du temps 24 partout, la règle des deux points d'écarts ne s'appliquera pas.
3. En cas d'égalité à 1 set partout, le 3ème set sera joué en 15 points avec 2 points d'écarts
4. La hauteur du filet est de 2,35 mètres

**Article 5 :** Arbitrage

1. L'organisation désignera des arbitres parmi les équipes inscrites et non impliquées directement par les matchs pour les rencontres de qualifications.
2. Pour des raisons de convivialité, dans le cas où une équipe n'aurait pas un nombre suffisant de joueurs le jour de l'épreuve, il est possible de remplacer un joueur blessé par un joueur issu d'une autre équipe (du même club ou non). Cependant, ce remplacement **doit être autorisé** par le responsable de l'équipe rencontrée et le responsable de l'équipe d'où le joueur provient. Tout cela en présence d'un officiel de l'épreuve afin d'éviter d'éventuelles contestations d'après-match.
3. Pour des raisons d'équité sportive, le match auquel aura participé le remplaçant extérieur, sera **obligatoirement** perdu (score similaire à un forfait).
4. Pour tout match joué sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite.
5. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel fédéral est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence



**Article 6 : Règlement**

1. Sauf spécification particulière, application des règles de la **Fédération Française de Volley-ball**.
2. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation).